

des chasseurs siège-t-il au conseil général ?"

Mme Claudie Denarnaud, de Perpignan, se demande. Cette fin du mois de mai a vu fleurir sur les panneaux d'affichage publicitaire de Perpignan, une campagne financée par notre conseil général : "La chasse, un atout pour l'Education" et "La chasse, une chance pour nos villages". A l'heure où les collectivités locales se plaignent du désengagement de l'Etat et s'inquiètent des financements pour le social, l'éducatif, les infrastructures, etc., le conseil général des P.-O. ne trouve rien de mieux que de dépenser l'argent public, nos impôts, pour financer une activité de "loisir" aussi controversée que la chasse, qui concerne moins de 2 % de la population ! Déjà, il y a quelques années, le même conseil "généreux" avait financé avec l'argent public, une "Maison de la chasse et de la nature", somptueuse construction sise av. Jean-Giraudoux à Perpignan.

La majorité des Français est opposée à la chasse. N'y a-t-il pas mieux à faire avec notre argent que ces cadeaux à visée électorale ? Sachant que le conseil régional, sous la présidence de G. Frêche, vient, au même moment de créer une délégation "Chasse, pêche et culture taurine", on peut également se demander si le lobby de la chasse et celui de la tauromachie ne siègent pas dans ces deux collectivités territoriales.

Courrier des lecteurs : adressez vos remarques à la rédaction locale de L'Indépendant, Mas de la Garrigue, 2, av. Alfred-Sauvy, 66605 Rivesaltes. Mentionnez vos nom (en lettres capitales), adresse et téléphone. Vos propos doivent être concis (20 lignes dactylographiées, soit 40 lignes journal). D'autre part, vos courriers ne doivent pas contenir d'expressions outrancières ou blessantes à l'égard des personnes. Enfin, notre rubrique étant ouverte à un maximum de lecteurs, veuillez respecter l'envoi d'un seul courrier par mois.